



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

QUE le 25 septembre 2024 est entré en vigueur le règlement numéro 2024-559 amendant le règlement no. 2000-348 intitulé : « Règlement relatif au zonage afin de réviser les dispositions applicables aux projets intégrés d'habitation et aux logements accessoires ».

Le règlement est disponible pour consultation à l'Hôtel de Ville, située au 59, rue de l'Hôtel-de-Ville, durant les heures d'ouverture et sur le site Web de la Municipalité au [www.municipalite-lascension.qc.ca](http://www.municipalite-lascension.qc.ca) sous la rubrique « administration ».

Donné à L'Ascension le 2 octobre 2024.

Céline Chicoine  
Directrice générale adjointe

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Céline Chicoine, directrice générale et greffière trésorière adjointe de la Municipalité de L'Ascension, résidant à L'Ascension, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, sur le site Web de la Municipalité, le 2 octobre 2024 entre 9h et 16h et sur le site Web de la Municipalité.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 2 octobre 2024

Céline Chicoine,  
Directrice générale adjointe